

Audition collective du 17 mai 2018 - Propos liminaires d'APF France handicap

Assemblée Nationale

Commission d'enquête sur l'égal accès aux soins des Français sur l'ensemble du territoire et sur l'efficacité des politiques publiques mises en œuvre pour lutter contre la désertification médicale en milieux rural et urbain

APF France handicap est régulièrement interpellée par ses adhérents sur leurs difficultés à accéder aux soins notamment dans les territoires sous dotés en professionnels de santé. En effet les personnes en situation de handicap sont majoritairement touchées par les inégalités sociales et territoriales en santé

Les déserts médicaux sont une double peine pour les personnes en situation de handicap. Trouver un cabinet accessible, un professionnel de santé qui accepte de vous recevoir ou de venir à votre domicile ou encore de devenir votre médecin de traitant réduit déjà de fait le libre choix de votre professionnel de santé lorsque vous êtes en situation de handicap. Mais lorsque cette recherche s'inscrit dans un désert médical, les chances de trouver un praticien s'amenuisent, l'effectivité du libre choix de fait remise en cause.

Cela concerne de nombreux professionnels exerçant en ville mais également dans les milieux de vie médico-sociaux : les médecins traitants, certaines spécialités (médecine générale, ophtalmologie, psychiatrie, MPR ...), autres professionnels de santé (kinésithérapeutes, orthophonistes...). Notons également la question des pharmaciens qui ferment leur officine faute de prescripteurs sur un territoire et dont les personnes sont très dépendantes pour obtenir les produits de santé nécessaires à leur vie quotidienne.

Certes le handicap peut conduire à des besoins particuliers, auxquels il est nécessaire de répondre par des mesures appropriées d'adaptation. Mais **le handicap agit avant tout comme un révélateur des carences de notre système de santé.**

Aussi, APF France handicap agit au sein des associations dont elle adhérente. Elle porte notamment :

- les inquiétudes relayées par l'Uniopss¹ sur le plan d'accès aux soins : les **limites de l'indicateur de zonage « APL »** qui ne prend pas en compte la situation socio-économique de la population, équilibre à trouver dans les mesures incitatives entre exercice libéral et salarié ;
- les propositions de France Assos Santé lors des élections présidentielles² : **régulation de l'offre par le conventionnement sélectif et la rémunération, le développement des pratiques avancées et la télémédecine.**

En outre, APF France handicap estime que la question de l'efficacité des politiques publiques mises en œuvre pour lutter contre la désertification médicale passe nécessairement par **une approche interministérielle** qui allie notamment :

- les questions d'**aménagement du territoire** (attractivité des territoires, mobilité des populations concernées, équipement numérique...);

¹ <http://uniopss.asso.fr/actualites/plan-dacces-aux-soins-luniopss-livre-son-analyse-et-ses-propositions>

² <http://www.france-assos-sante.org/sites/default/files/deserts-medicaux-legislatives.pdf>

- les questions d'**accessibilité universelle** des lieux de soins et des équipements et matériels (sur ce point il pourrait être envisagé de coupler les aides à l'installation à une obligation d'accessibilité) ;
- les questions d'**accompagnement à domicile** et de coordination entre les gestes de soins et les actes de la vie quotidienne pour s'assurer que les nouveaux modes d'exercice envisagés (télémédecine, pratiques avancées, virage ambulatoire) conduisent à des soins de qualité, sécurisé et adapté aux besoins de chacun.

Enfin APF France handicap milite pour que les ARS développent dans leur territoire des **dispositifs de réponse** aux populations qui se heurtent à l'impossibilité d'obtenir des soins de proximité dans un délai raisonnable. Il s'agit de **dépasser les logiques individuelles de l'offre de soins** (ex. patientèle trop importante pour prendre de nouveau patient) **pour passer à une responsabilité collective** des acteurs sur un territoire de trouver une solution à chaque personne victime des déserts médicaux.

Présentation de APF France handicap

Association créée en 1933 et reconnue d'utilité publique. Un mouvement national de défense et de représentation des personnes avec un handicap et de leur famille qui milite pour l'égalité des droits et l'exercice d'une pleine citoyenneté. APF France handicap développe une offre de service social et médico-social sur tout le territoire.

APF France handicap en chiffres : 25 000 adhérents, 30 000 usagers, 13 500 salariés, 450 structures.